



FIDAXE

FONDATION GABRIEL PERI
Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33– Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



FIDAXE

FONDATION GABRIEL PERI
Tour Eссор
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation GABRIEL PERI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33– Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles produits, trésorerie, personnel, fournisseurs/achats ainsi que sur les procédures de contrôle interne en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Trésorier et dans les documents adressés aux membres de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verquin, le 13 mars 2026

Cabinet FIDAXE
Natacha ANSART
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts de France



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	44 217		44 217	43 893
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	560 139	311 284	248 855	273 395
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	70 458	60 847	9 611	1 723
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	261 376	31 890	229 486	202 269
TOTAL (II)		936 190	404 020	532 169	521 280
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	169 686	118 100	51 586	75 879
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 916		3 916	13 749
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	10 863		10 863	6 866
	Charges constatées d'avance	10 390		10 390	11 928
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	544 185		544 185	539 916
	TOTAL (III)	739 040	118 100	620 940	648 338
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 675 229	522 120	1 153 109	1 169 618

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	791 635	791 635
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	193 603	198 314
	Excédent ou déficit de l'exercice	(5 632)	(4 711)
	Total des fonds propres (situation nette)	979 606	985 238
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	979 606	985 238
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	92 475	82 237
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	92 475	82 237
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 463	37 465
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	45 261	53 374
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	1 304	11 304
	Total des dettes	81 028	102 143
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 153 109	1 169 618
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 632,32)	(4 710,63)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	81 028	102 143
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	436 565	450 261
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 952	1 550
	Mécénats	6 441	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		305
	Utilisations des fonds dédiés	82 237	96 829
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	58 951	48 717
Total des produits d'exploitation		591 146	597 662
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks	(11 378)	(16 977)
	Autres achats et charges externes	160 744	215 261
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 644	14 326
	Salaires	204 540	197 968
	Cotisations sociales	85 955	80 716
	Dotation aux amortissements et dépréciations	63 540	51 883
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	92 475	82 237
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 469	906
Total des charges d'exploitation		612 990	626 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		(21 843)	(28 658)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(21 843)	(28 658)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	20 086	23 947
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		20 086	23 947
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 875	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 875	
RESULTAT FINANCIER		16 211	23 947
RESULTAT COURANT avant impôts		(5 632)	(4 711)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		611 232	621 609
TOTAL DES CHARGES		616 864	626 320
EXCEDENT ou DEFICIT		(5 632)	(4 711)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		20 400	
Bénévolat		424 501	415 989
TOTAL		444 901	415 989
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		20 400	
Personnel bénévole		424 501	415 989
TOTAL		444 901	415 989

Annexe aux comptes

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations générales et description de l'activité

La Fondation Gabriel Péri est une association reconnue d'utilité publique.

Elle a pour but de participer à la compréhension, la diffusion et l'appropriation du patrimoine intellectuel et pratique accumulé en France et dans le monde par les luttes sociales et politiques, et par le mouvement des idées.

Faits caractéristiques

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 153 109 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 611 232 euros et un total charges de 616 864 euros, dégageant ainsi un résultat de -5 632 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Evènements significatifs de l'exercice

A compter du 1er janvier 2025, l'association établit ses comptes selon les nouvelles normes comptables applicables.

Changement de méthode

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 6 novembre 2022 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2023-01 et ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations



Annexe aux comptes

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties conformément aux dispositions des articles 214-11 à 214-14 du Plan Comptable Général.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie usuelle (hors composant des immeubles) :

Catégorie	Mode	Durée
Installation et agencement	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel vidéo	Linéaire	5 ans

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure	25 ans
Electricité	15 ans
Plomberie	15 ans
Menuiseries	15 ans

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

Stocks et en cours

Les produits finis et les en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation du stock est constatée.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Ainsi, les ouvrages et publications de plus de 2 ans sont provisionnés à 40 %, à plus de 4 ans ils sont provisionnés à 60 %, à plus de 5 ans ils sont provisionnés à 80 % et à plus de 8 ans ils sont provisionnés à 100 %.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse, ainsi que les bons qui sont dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les soldes des comptes bancaires portés au bilan sont conformes à ceux figurant sur les relevés de banque compte tenu des chevauchements dument justifiés.

Les caisses font l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Charges constatées d'avance

Annexe aux comptes

Elles concernent les charges engagées jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année 2025 dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Utilisations des fonds dédiés ».

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision par l'entité.

Produits constatés d'avance

Ils ne concernent que les produits comptabilisés jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Subventions

Le montant des subventions comptabilisées au 31/12/2025 s'élève à 436 565 €.

Il s'agit de subventions reçues du financeur suivant :

- Le Premier Ministre pour 435 000 €
- Le Centre National du Livre pour 1 565 €

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

Engagements de retraite

Conformément à la loi et/ou la convention collective, l'entité doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés lors de leur départ en retraite.

Au 31 Décembre 2025, le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionnée ci-dessous ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable. Le montant a été estimé selon la méthode suivante :

- Indemnité prévue par le droit du travail
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 3,98 %
- Taux de turn-over : 0,09 %

Le montant total des IDR ainsi calculé est de 1 049 €.

Engagements financiers et suretés réelles données et reçues

* Engagements reçus : Néant



Annexe aux comptes

* Engagements donnés : Néant

Fonds de dotation

L'article 11 des statuts précise que "le fonds de dotation sera placé en valeurs mobilières, cotées ou non cotées à une bourse officielle française ou étrangère, en titres de créances négociables, en obligations assimilables du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport."

Au 31/12/2025, le fonds de dotation s'élève à 791 635 € placé comme suit :

- Immeuble :	574 455 €
- Placement Suravenir :	7 443 €
- Placements SCPI :	216 536 €

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	43 893		324		44 217
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 893		324		44 217

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre	560 139				560 139
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	20 766		3 264	3 401	20 629
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 115		8 278	1 564	49 829
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	624 020		11 542	4 965	630 597

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	230 284		37 578	6 486	261 376
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	230 284		37 578	6 486	261 376

TOTAL	898 197		49 444		11 451	936 190
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	286 744	24 540		311 284
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	20 129	1 438	3 401	18 166
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	42 028	2 217	1 564	42 681
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348 902	28 194	4 965	372 131
TOTAL		348 902	28 194	4 965	372 131

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	28 015	3 875		31 890
	Sur stocks et en-cours	82 754	35 346		118 100
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	110 769	39 221		149 989
	TOTAL GENERAL	110 769	39 221		149 989
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			35 346 3 875		
T titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	169 686	158 633	11 054	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	169 686	158 633	11 054	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	261 376		261 376
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	3 916	3 916	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	770	770	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 991	4 991	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	5 102	5 102	
	Charges constatées d'avance	10 390	10 390	
TOTAL DES CREANCES		286 544	25 168	261 376
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 463	34 463		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	22 550	22 550		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 505	21 505		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 206	1 206		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 304	1 304		
TOTAL DES DETTES		81 028	81 028		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			1 304
Subvention CNL		1 304	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 304

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			10 390
Charges de fonctionnement		10 390	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 390

Produits à recevoir

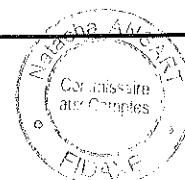
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		18 101
Autres créances		18 101
INTERETS COURUS A RECEVOIR	12 999	
PRODUITS A RECEVOIR	5 102	

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	791 635				791 635
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	198 314	(4 711)			193 603
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 711)	4 711		5 632	(5 632)
Situation nette	985 238			5 632	979 606
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	985 238			5 632	979 606



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		42 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	10 314	10 314
Dettes fiscales et sociales DETTES PROVISIONNEES POUR CONG CHARGES SOCIALES SUR PROV CONG	22 550 9 294	31 844

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	82 237		82 237		92 475	92 475	
Subvention reportée excédent Premier Mi							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	82 237		82 237		92 475	92 475	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

FIDAXE							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 400	8 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	8 400	8 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

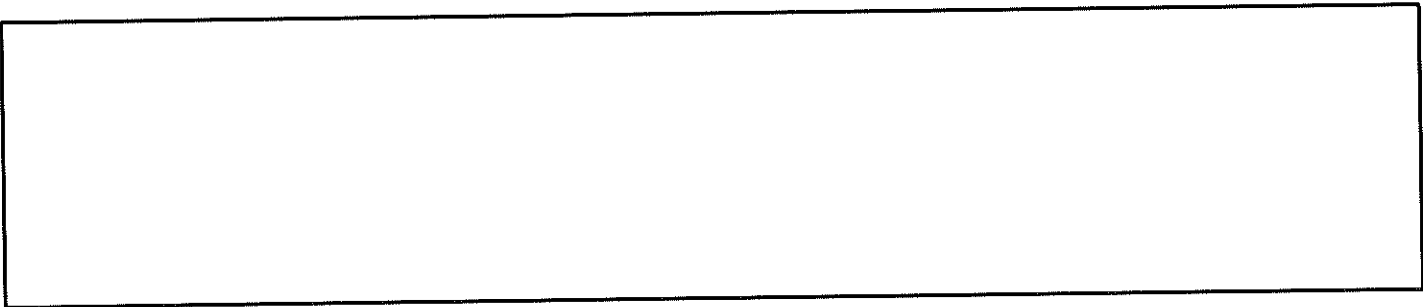
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3
	Professions intermédiaires	
	Employés	
	Ouvriers	
	TOTAL	3



Concours publics et subventions

31/12/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		435 000			1 565	436 565
Subventions d'investissement						
TOTAL		435 000			1 565	436 565

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature PRESTATIONS EN NATURE FONDS MAGIS	4 400 16 000	
Bénévolat BENEVOLAT	20 400 424 501	415 989
	424 501	415 989
Total	444 901	415 989

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations PRESTATIONS EN NATURE FONDS MAGIS	4 400 16 000	
Personnel bénévole BENEVOLAT	20 400 424 501	415 989
	424 501	415 989
Total	444 901	415 989